



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 20 juin 2019
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 20/2019 concernant le :

**Règlement sur les décès, les sépultures et le cimetière intercommunal des
Communes de Borex et de Crassier;**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission Ad Hoc et discussion

**L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 20/2019
et ses 2 amendements par :**

OUI : 26 , NON : 0 , ABSTENTION : 1

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 20 juin 2019

+++++

Les décisions du conseil communal sont soumises au référendum,

***«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : « La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »
Voir aussi les articles 108 et 109***

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet